



**Commentaires de l'AIEQ
suite à la rencontre technique
du 16 avril 2003**

**Dossier R-3492-2002
Détermination du coût de service du Distributeur et à la modification
des tarifs de distribution d'électricité**

Présenté à Hydro-Québec

Le 11 juin 2003

Commentaire No 1 : Facture des ménages à faible revenu.

A notre avis, l'allègement de la facture d'électricité des ménages à faible revenu est un objectif qu'Hydro-Québec Distribution devrait refléter dans son prochain règlement tarifaire. Cet objectif est justifié pour des motifs sociaux, mais également économique puisqu'il normaliserait le dossier très chargé des mauvaises créances.

Par ailleurs, nous croyons que la façon la plus simple et la plus pratique serait de prévoir des conditions d'allègement très spéciales applicables aux seuls ménages qui auraient rencontrés un certain nombre de critères d'éligibilité et qui en feraient la demande. Hydro-Québec Distribution pourrait s'inspirer des formules mises de l'avant par les états américains dans le cadre de leur programme intitulé « Weatherization Assistance Program ».

Nous ne croyons pas qu'une modification de la structure des tarifs résidentiels qui lierait automatiquement les revenus des ménages au tarif soit une avenue à explorer comme le laissait sous-entendre la production de statistiques ventilant les tranches de ménages par strates de revenu. Si un support aux ménages à faible revenu est un objectif social à rechercher, il ne faudrait pour autant que les tarifs d'électricité deviennent un autre instrument fiscal pour équilibrer les revenus des consommateurs.

Commentaire No 2 : Tarif DT

En page 22 du document d'Hydro-Québec Distribution remis à la rencontre, il est proposé de profiter du haut niveau des prix du mazout pour relever le prix de l'électricité hors – pointe du tarif DT (biénergie résidentiel).

Rappelons-nous que la structure tarifaire de ce tarif a été conçu pour inciter les consommateurs qui désiraient s'en prévaloir à s'effacer en période de pointe pour éviter une utilisation coûteuse de l'électricité à ce moment. Le relèvement du prix du mazout vient affecter cette partie du tarif. En conséquence, il faudrait voir à ajuster le niveau de tarif prescrit pour la période de pointe pour obliger économiquement les bénéficiaires des avantages des prix de l'électricité hors pointe à s'effacer en retour en pointe. Il ne faudrait pas trahir la conception initiale de la structure tarifaire de cette catégorie de clients pour commencer à introduire une certaine indexation du prix de l'électricité avec le prix des hydrocarbures.

Commentaire No 3 : Non au choc tarifaire

À l'examen des différents scénarios analysés, nous constatons que certains exercices de modification de structures tarifaires mènent à un fort bouleversement des niveaux de certains tarifs, surtout au résidentiel.

Ainsi en page 20, certains consommateurs résidentiels, avant même de subir l'augmentation de tarif dû au relèvement du coût de service, auront à supporter des augmentations de tarif pouvant aller jusqu'à 4% et ce juste pour tenir compte d'un ajustement de la structure des tarifs qui affecterait essentiellement le tarif de la deuxième tranche. On constate, par ailleurs, que les consommateurs G, M et L dans les simulations présentées ne sont touchés que très marginalement par les modifications de structures tarifaires à l'étude soit de 0,3% à 0,6%.

Nous sommes d'avis que, s'il devait y avoir un changement dans la structure de certains tarifs justifié par des changements dans les coûts, que ces changements soient communiqués aux consommateurs lors du prochain règlement tarifaire, mais qu'une période de transition soit définie pour leur implantation afin d'éviter de faire subir à la clientèle un choc tarifaire trop important à une année donnée.

Commentaire No 4 : Intégration de l'élasticité-prix.

Nous souscrivons à la conclusion à laquelle en arrive Hydro-Québec Distribution suite à l'exposé des résultats des études sur l'élasticité de la demande face aux prix, étude réalisée par le GREEN, à savoir « que ces résultats doivent être utilisés avec prudence (page 62).

À notre avis il ne faut pas se fier en matière d'économie d'énergie au seul effet des prix sur la consommation. Nous croyons qu'un relèvement des prix n'est qu'un élément pour induire une utilisation rationnelle de l'électricité. Comme nous l'indiquons dans la position de l'AIEQ sur le dossier des Économies d'Énergie (PGEÉ), des programmes d'économie d'énergie bien adaptés aux diverses clientèles et SURTOUT accompagnés d'un programme intense de sensibilisation devraient garantir une utilisation judicieuse et permanente de l'électricité.